

# Un comité consultatif d'urbanisme

par Jean-Paul Gendron

**J**oe Lafleur (nom fictif) portait bien son nom. Résident permanent d'une municipalité rurale, Joe y pratiquait une agriculture à temps partiel ajustée au rythme des floraisons. Joe était aussi un manuel dont l'habileté pour la soudure était connue bien au-delà des limites du rang. Un jour, Joe décide d'ouvrir boutique à son domicile et d'y gagner sa vie à même ses talents. Une petite commande par ci, par là, finalement un gros contrat. Au fil des ans, «Joe Scrap and Metal» domine un paysage jadis bucolique, forcément agraire et résidentiel. La suite est connue: des voisins aussi poètes que contribuables portent plaintes; règlements d'urbanisme imprécis et «extensibles» au gré des pressions et représentations; débats et chicanes au conseil municipal sur un refrain classique du développement économique: l'environnement vs l'emploi, etc.

C'est pour mieux gérer ce genre de problématique en ces temps d'économie en mutation, que le conseil municipal du Canton Eaton s'est doté par voie de règlement, à sa séance spéciale du 17 février, d'un comité consultatif d'urbanisme.

Comprenons-nous bien! Ce comité n'a pas pour objet d'empêcher l'établissement d'entreprises commerciales

ou manufacturières en milieu rural. Son rôle est d'évaluer et de faire des recommandations au conseil municipal entre autres sur la compatibilité des activités économiques en milieu rural et résidentiel dans le respect du plan d'urbanisme de la municipalité et du schéma d'aménagement de la MRC. La loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 145.1 et 145.8,

permet d'ailleurs la mise en place de ce comité.

Qui composera ce comité? Un conseiller municipal de même que quatre citoyens reconnus et recommandés pour leur expertise ou leur jugement en matière d'organisation de l'espace: l'agriculture, la forêt, le résidentiel et le commercial-industriel. Le maire y siègera d'office. Le comité sera formé au cours des prochaines semaines et devra déposer son programme de travail pour le 1<sup>er</sup> mai.

Le Canton Eaton connaît depuis une décennie une activité commerciale et industrielle qui tend à s'accélérer, surtout dans sa partie ouest. L'annexion d'une partie du Canton Ascot en 1995 a renforcé cette tendance qui présente certes dans l'immédiat des avantages d'impôts fonciers alléchants, mais qui, à moyen et long termes, peut causer de graves préjudices à un aménagement et un développement axés sur l'agriculture, le résidentiel et la qualité environnementale.

Des choix et des compromis s'imposent. Le comité consultatif d'urbanisme aidera à y voir clair. Pour renseignements: le bureau municipal du Canton Eaton 875-3554; et [ceaton@multi-medias.ca](mailto:ceaton@multi-medias.ca)

## TRANSPORT PAQUETTE & GRÉGOIRE

Maurice Paquette, Prop.

Transport général  
Déménagement local  
et longue distance



125, rue Blouin,  
Cookshire

Résidence: (819) 875-5554  
Cellulaire: (819) 829-8122